



## Compteur d'eau non homologué ?

Par **Avenee**, le **26/06/2008** à **20:00**

Bonjour,

Nous vivons dans une maison appartenant à un propriétaire qui a divisé cette dernière en 3 appartements.

Une agence immobilière (notre interlocuteur) gère l'administratif.

Notre compteur d'eau tourne à l'envers (installé par le propriétaire) : est-ce légal ?

Les relevés pour les 3 habitations semblent incorrectes.

Merci pour vos réponses.

Avenee

Par **JamesEraser**, le **26/06/2008** à **21:16**

[citation]Notre compteur d'eau tourne à l'envers (installé par le propriétaire) : est-ce légal ?  
[/citation]

Absolument pas.

Mais en êtes vous bien sûre ?

Demandez un contrôle de bon fonctionnement la prochaine fois que l'agent chargé du relevé de compteurs se présentera.

Manifestement, le compteur d'eau a été monté à l'envers. Du moins, c'est que j'en déduis.

Attention au rééquilibrage de facture, elle risque d'avoir un goût d'eau de mer !

Cordialement

Par **Avenee**, le **27/06/2008** à **12:49**

Le souci c'est que l'agent chargé du relevé du compteur relève le compteur général situé à l'extérieur.

Le propriétaire, lui, relève les chiffres des 3 compteurs qu'il a installé et qui tournent à l'envers. A-t-on un moyen de contester ces compteurs "sauvages" ?

Notre voisin paie une somme astronomique de conso d'eau.